

LA CAMPAGNE DE DATTES 1947-1948

La datte prend place parmi les premiers produits constituant la richesse de la Tunisie.

PRODUCTION

Avant d'aborder l'étude de la campagne 1947-48, quelques considérations générales paraissent intéressantes afin de situer la position tunisienne.

La datte, originaire des régions désertiques de l'Asie Mineure, a été introduite en Tunisie depuis des temps très reculés. L'aire géographique de sa culture est limitée aux régions désertiques abondamment pourvues d'eau de l'Arabie, de l'Egypte, de l'Afrique du Nord et, depuis la fin du XIX^e siècle, des Etats-Unis où des plantations ont été créées avec des « djebars » tunisiens.

Les statistiques de la production mondiale des dattes sont assez imprécises en raison de l'importance du trafic par les nomades du désert qui échappe à tout contrôle sérieux. Les principaux pays producteurs sont de loin :

— L'Irak, dont les variétés

Sayer et Halawi, bien qu'excellentes, n'égalent pas la qualité des dattes nord-africaines ; elles ont par contre l'avantage d'arriver à maturité dès le mois d'août, à un prix de revient peu élevé dû en particulier à la situation des plantations à proximité du port de Bassora.

— Après l'Arabie vient l'Algérie, le plus gros producteur de dattes fines car elle possède environ les 2/3 des dattes Degla du monde.

— L'Egypte, dont la production, consommée sur place, est également d'une qualité inférieure à la datte tunisienne.

— La Tripolitaine, dont la production est réservée à la consommation intérieure.

— Enfin, la Tunisie, suivie du Maroc, de la Perse, des Etats-Unis, etc...

En Tunisie, le nombre total de dattiers recensé en 1910 n'atteignait pas 1.000.000 de pieds.

En 1945, il dépassait 2.700.000 pieds et, actuellement, les plantations de dattes se répartissent ainsi :

	JEUNES	ADULTES	NOMBRE TOTAL des pieds
Dattiers Deglat En-Nour.....	164.000	180.000	344.000
Dattiers communs (y compris les al-lighs).....	173.500	2.209.000	2.382.500
Totaux.....	337.500	2.389.000	2.726.500

Dans un délai de 5 à 10 ans, la production tunisienne de dattes sera probablement doublée. La production, pour la campagne 1947-48, est évaluée aux chiffres suivants :

Degla 72.000 quintaux

Communes .. 250.000 quintaux en notable augmentation sur les résultats de la campagne 1946-47, qui a donné :

Degla 60.000 quintaux
Communes .. 200.000 quintaux

La consommation intérieure of-

fre à la production tunisienne un débouché important puisqu'environ 50 % des dattes Degla sont consommées sur place. Les dattes communes sont, en grande partie également, consommées sur place.

EXPORTATION

En ce qui concerne l'exportation, la France demeure de loin le client principal de la Tunisie pour les dattes degla qualité « Consommation » et de la qualité « marchand » (tout venant). L'Angleterre offre également un marché important pour nos dattes Degla de qualité « Extra ».

Les prévisions d'exportation pour la campagne 1947-48 sont de 40.000 quintaux de dattes Degla et 30.000 quintaux des dattes communes de la variété « Alligh ».

Il est à prévoir que la consommation intérieure n'absorbera pas la forte production de dattes communes. Il paraît de toute nécessité d'obtenir du Gouvernement Français l'autorisation d'exporter cette année un contingent important de dattes communes. En vue d'absorber une partie de cette surproduction, la transformation des dattes en pâte de fruits, en farine et miel de dattes a été cette année autorisée. La fabrication a d'ailleurs été soumise à une réglementation très sévère afin d'assurer la qualité de produits qui seront contrôlés par l'Office Tunisien de Standardisation.

Pendant la campagne 1945-46, il a été exporté :

Dattes Degla 12.730 qx

Dattes communes.... 1.363 qx

En 1946-47, les chiffres des exportations ont été de :

Dattes Degla 39.000 qx

Dattes Communes... 81.959 qx

Il est malheureusement à présumer que la campagne à l'exportation 1947-48 sera entravée en raison des grèves des transports. La

campagne démarre lentement bien que les prix fixés par la Métropole et ceux admis par l'Angleterre soient relativement satisfaisants.

En ce qui concerne la Métropole, les conditions d'avant-guerre des exportations se sont profondément modifiées. Avec l'obligation de rationnement et de taxation de prix sont apparues des restrictions de nos possibilités d'exportation, notamment l'interdiction d'envois de colis traditionnels d'avant-guerre a tari une ressource importante pour les conditionneurs tunisiens.

En ce qui concerne le commerce, à la suite de conférences qui se sont déroulées à Paris, puis à Marseille, au mois de septembre, il a été décidé que l'exportation des dattes d'Afrique du Nord ferait l'objet d'un règlement uniforme ; les qualités de dattes Degla, seules exportables, sont classées en 3 catégories « Dattes Extra », réservées en principe à l'exportation sur l'Étranger, « Dattes de Consommation », destinées à la Métropole, et enfin « Dattes Marchand », exclusivement réservées aux conditionneurs métropolitains.

Sur l'Étranger, et en vue de maintenir un courant traditionnel, il a été décidé que seules seraient permises sur l'Angleterre les exportations en emballages rigides (boîtes carton ou boîtes marseillaises de 9 ou 16 onces) prohibant pour des raisons techniques et commerciales l'emploi d'emballages en cellophane. Toutefois, des dérogations ont été admises et un tonnage relativement important pourra être sorti sur ce pays en caissons de 3 à 5 kilos. Ces dispositions ont été prises en vue de préserver l'avenir du commerce de la datte tunisienne en Angleterre dont la réputation sur le marché est telle que les Anglais exigent l'appellation « Tunisian Dates » pour toutes les dattes qu'ils consomment en provenance d'Afrique du Nord.

Les prix à l'exportation ont été

fixés dans la Métropole par des arrêtés et ont été déterminés à partir d'un prix à la production de 60 francs le kilo.

Bien qu'au début une tendance à la hausse se soit manifestée, il semble qu'actuellement le marché se stabilise autour de ce prix, permettant ainsi aux exportateurs de vendre normalement sur les marchés de France.

En ce qui concerne l'Angleterre, un prix « plancher » a été fixé par l'Office du Commerce Extérieur à 140 francs le kilo pour les emballages en caissons, et entre 152 et 160 francs pour les emballages en boîtes carton.

Ces prix tiennent compte à la fois du désir de ne pas avilir le produit au départ et d'autre part de contenter le Gouvernement Anglais qui a laissé le commerce de la datté libre, sous la réserve que les prix ne dépasseraient pas 2 Shillings 6 Pence le paquet de 250 grammes à la vente au détail.

Les prix à la consommation locale varient de 90 à 100 francs ce qui paraît un peu élevé, mais il est vrai que la campagne de pleine production (2^e coupe) ne fait que commencer.

Enfin la sortie des dattes de la qualité « Alligh » a été autorisée à partir du 1^{er} décembre. Il faut souligner que ces dattes bien que faisant partie de l'espèce commune, sont très belles; leur valeur énergétique est au moins égale à celle de la Degla.

Il est à souhaiter que la fin des grèves en France et la venue dans les ports tunisiens de bateaux directs sur la Grande-Bretagne, permettent d'ici la fin de l'année l'écoulement des stocks importants préparés à Tunis et à Sfax pour exportation.

Il y a en outre les signes manifestes de reprises de transactions avec les autres pays étrangers la Suisse et la Belgique notamment, et l'accord de réciprocité Franco-Italien permettra sans doute la sortie d'une quantité très appréciable de nos produits.

Enfin si le Gouvernement Français autorise l'entrée des dattes Communes, il est à présumer que les chiffres de la campagne 1947-48 pourront à peu près rejoindre ceux de l'an passé.

M. AUBRUN
Directeur de l'O.T.U.S.